

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1426

5 juin 2015

### SOMMAIRE

AFP (Germany) II S.à r.l. ....	68448	IVG Luxembourg S.à r.l. ....	68440
AFP (Germany) S.à r.l. ....	68447	IVG Luxembourg S.à r.l. International Institu-	68440
Agemat S.A. ....	68448	tional Fund SCA SICAV-SIF ....	68442
Aircraft Solutions Lux II S.à r.l. ....	68446	Objectware Group S.A. ....	68442
Angola Growth Management S.A. ....	68446	OCM Debtco S.à.r.l. ....	68442
ATML Finauxa S.A. ....	68447	Opera House Melody ....	68443
C3AY S.A. ....	68409	Pacific Global Capital S.A. ....	68443
CITM S.à r.l. ....	68403	Paddock Fund Administration S.A. ....	68443
Clairborne Finance S.A. ....	68403	Prolobo S.à r.l. ....	68406
Corefa ....	68403	RED LAW Spf S.A. ....	68447
Corvette S.A. ....	68403	Rhombe S.A. ....	68407
Coverbard ....	68409	Salamine S.A. ....	68440
Crédit Agricole Réassurance S.A. ....	68409	SELMER Spf S.A. ....	68408
Decimal S.à r.l. ....	68409	SESA-Conseil ....	68408
eDreams ODIGEO ....	68445	Sogerel S.A. ....	68446
FLE ....	68410	Subway Lux S.à r.l. ....	68402
Fluitech S.A. ....	68410	Subway Lux S.à r.l. ....	68402
FMR S.à r.l. ....	68410	Subway Lux S.à r.l. ....	68402
Forax S.A. ....	68403	Subway Lux S.à r.l. ....	68402
Fremon French Holdings S.à r.l. ....	68403	Swissco S.A. ....	68442
Ghys Holding S.à r.l. ....	68404	Synapse Logistique Luxembourg ....	68408
Hebi II B.V., S.à r.l. ....	68426	TENALA Spf S.A. ....	68407
Hospitality Services S.à r.l. ....	68404	Teqball Holding S.à r.l. ....	68441
Howe International S.A. ....	68404	The Bank of New York Mellon (International)	68444
Intertechnologies Real Estate Co S.A. ....	68404	Limited, Luxembourg Branch ....	68444
Intrepid Aviation Luxembourg Borrower III		The Future Spf S.A. ....	68444
S.à r.l. ....	68418	Thelmas S.A. ....	68445
Iola S.à r.l. ....	68411	Toolcarrier ....	68445
IP III Archway Luxembourg Holdings S.à r.l.		Vasken S.à r.l. ....	68405
.....	68404	Viavia S.à r.l. - SPF ....	68407
Itaca International S.A. ....	68404	Viking S.A. ....	68402
IVG Avenir Beteiligungs GmbH ....	68441	Winter95 S.A. ....	68402
IVG Avenir Immobilien GmbH ....	68441		

**Subway Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 108.084.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2007 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015054603/9.  
(150062973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Subway Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 108.084.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015054604/9.  
(150062975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Subway Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 108.084.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015054605/9.  
(150062976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Subway Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 108.084.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015054606/9.  
(150062978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Viking S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.  
R.C.S. Luxembourg B 30.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015054577/9.  
(150061957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

---

**Winter95 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 130.789.

Le Bilan au 30 novembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015054587/9.  
(150062298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

---

**CITM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 154.998.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015054743/9.  
(150063008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Clairborne Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 150.828.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015054744/9.  
(150062593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Corefa, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5865 Alzingen, 27, rue de Roeser.  
R.C.S. Luxembourg B 10.809.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015054756/9.  
(150062669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Corvette S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 178.783.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015054757/9.  
(150063280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Fremont French Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 143.833.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015054848/9.  
(150063218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Forax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 188.663.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015054854/9.  
(150063332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Ghys Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054858/9.

(150063235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Hospitality Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054910/9.

(150062894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Howe International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 148.788.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054912/9.

(150062846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Intertechnologies Real Estate Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.072.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054916/9.

(150062570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**IP III Archway Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 172.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054941/9.

(150062758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Itaca International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 82.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054952/9.

(150062576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Vasken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.995.

L'an deux mille quinze, le premier avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,  
a comparu:

Monsieur Eric HAMPARTZOUMIAN, né le 24 juin 1961 à Aix-en-Provence, administrateur de société, demeurant au Mahal KM 8.5, route Sidi Abdellah Ghiat, 40009 Marrakech, Maroc,

ici représenté par Monsieur Sébastien PHILIPPI, employé privé, avec adresse professionnelle au 1 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Marrakech, le 11 mars 2015.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, est l'associé unique (l'«Associé») de la société «Vasken S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, avec siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 160995, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1745 du 08 août 2011.

Laquelle partie comparante, agissant ainsi en sa qualité d'associé unique, représentant dès lors l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de sept cent mille euros (700.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) à sept cent douze mille cinq cents euros (712.500.- EUR) par l'émission de sept cent mille (700.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) par part, chacune de ces nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

*Souscription - Paiement*

Ensuite s'est présenté Monsieur Sébastien PHILIPPI, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé unique, Monsieur Eric HAMPARTZOUMIAN, prénommé, en sa qualité de souscripteur (le «Souscripteur») en vertu de la procuration prémentionnée.

Les sept cent mille (700.000) parts sociales nouvellement émises ont été libérées intégralement par un apport en nature consistant dans les lots un (1), deux (2), vingt-neuf (29) et trente-quatre (34) situés dans un ensemble immobilier situé à Lyon 1<sup>er</sup> arrondissement (Rhône) 69001, 38 rue Président Edouard Herriot, cadastré sous la section AV, numéro 55, Lieudit 38, rue Président Edouard Herriot et section AV, numéro 56, 8 rue du Plâtre, d'une contenance totale de 6 a 27 ca.

Les preuves de l'existence et de la valeur de l'apport en nature effectué par Monsieur Eric HAMPARTZOUMIAN d'un montant total de sept cent mille euros (700.000.- EUR) ont été soumises au notaire soussigné qui les reconnaissent expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social est fixé à sept cent douze mille cinq cents euros (EUR 712.500,-) représenté par sept cent douze mille cinq cents (712.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Chaque part sociale est entièrement libérée.»

*Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. PHILIPPI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 avril 2015. Relation: EAC/2015/7893. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015056047/55.

(150063522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

**Prolobo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8150 Bridel, 14, rue de la Sapinière.

R.C.S. Luxembourg B 186.392.

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Bernardo OLMEDO ORTEGA, commerçant, né le 24 août 1958 à Jun (Granada/Espagne), demeurant au 14, rue de la Sapinière, L -8150 Bridel,

ici représenté par Madame Sophie Mathot, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Monsieur Laurent Louis Pierre OLMEDO, employé privé, né le 18 décembre 1982 à Esch/Alzette, demeurant à L-8224 Mamer, 20 rue de Rome,

ici représenté par Madame Sophie Mathot, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que Monsieur Bernardo OLMEDO ORTEGA et Monsieur Laurent Louis Pierre OLMEDO, précités sont les seuls associés actuels (les «Associés») de PROLOBO S. à r.l. constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 10 rue des Maraîchers, L - 2124 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186392 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Karine Reuter, notaire alors de résidence à Pétange en date du 28 mars 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1654 du 27 juin 2014;

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune et réparties comme suit:

Monsieur Bernard OLMEDO ORTEGA .....	50 parts
Monsieur Laurent Louis Pierre OLMEDO .....	50 parts

- que l'ordre du jour est comme suit:

1. Transfert du siège social de la Société du 10 rue des Maraîchers, L - 2124 Luxembourg au 14 rue de la Sapinière L - 8150 Bridel;

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société.

Ensuite, les Associés, représentant l'intégralité du capital et représentés comme indiqué ci-avant ont requis à l'unanimité le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société du 10 rue des Maraîchers, L - 2124 Luxembourg au 14 rue de la Sapinière L -8150 Bridel.

*Deuxième résolution:*

Les Associés décident de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Kopstal. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune du siège social par décision de la gérance. Le siège social peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.I, le 2 avril 2015. 1LAC / 2015 / 10423. Reçu 75.-€.

*Le Receveur* (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015055944/53.

(150063469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**Viavia S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

**Capital social: EUR 38.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 100.403.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 09 avril 2015:*

- acceptation de la démission de Monsieur Ingor Meuleman de son poste de gérant, avec effet au 19 mars 2015;
  - nomination de Madame Catherine Zoller, administrateur de société, née à Arlon (Belgique) le 08 avril 1967, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056058/13.

(150063759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**TENALA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.977.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31.03.2015*

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 31.03.2015, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg
- Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 31.03.2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015056033/22.

(150063864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**Rhombe S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.649.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015055962/10.

(150063442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---



**Synapse Logistique Luxembourg, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 512.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.503.

—

*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 7 avril 2015*

En date du 7 avril 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de confirmer et d'accepter la démission de Madame Anne Catherine GRAVE de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Olivier HAMOU, né le 19 décembre 1973 à Levallois-Perret, France, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Olivier HAMOU
- Madame Laetitia ANTOINE
- CDS International Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Synapse Logistique Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015055983/23.

(150063331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**SELMER Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 165.252.

—

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31.03.2015*

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 31.03.2015, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern S.à r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg
- Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 31.03.2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015055995/22.

(150063867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**SESA-Conseil, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.980.

—

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015055996/10.

(150063710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---



**Coverbard, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4831 Rodange, 162, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 189.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2015056218/11.

(150064448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Crédit Agricole Réassurance S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 13.838.369,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 29.439.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 5 décembre 2014 à 13h30*

1. Nomination d'un délégué à la gestion journalière.

Madame Rosalba LAURENT, née le 02/07/1966 à GAP (France), domiciliée à 22 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg (Luxembourg), est proposée à la nomination par le Conseil d'Administration au poste de Déléguée à la Gestion Journalière à la place de Monsieur Jean-Pierre MEFFRE, démissionnaire.

Le Conseil d'Administration vote cette nomination à l'unanimité.

Référence de publication: 2015056219/13.

(150064493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**C3AY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 188.646.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 30 mars 2015*

*Résolution:*

L'administrateur unique décide de changer le siège social de la société qui sera désormais au 44, avenue J - F KENNEDY, L-1855 Luxembourg avec effet au 20 mars 2015.

M. Claude GUIARD

*L'Administrateur Unique*

Référence de publication: 2015056221/13.

(150064678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Decimal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 189.179.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2015, les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant B suivant à compter du 15 avril 2015:

Madame jung-Schut, née le 24 novembre 1975 à Metz, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Nomination du gérant B suivant à compter du 15 avril 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Sébastien Rimlinger, né le 23 septembre 1975 à Sarreguemines, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Sébastien Rimlinger, gérant de catégorie B;
- Fabrice Rota, gérant de catégorie B;
- Igor Nazarov, gérant de catégorie A;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Decimal S.à r.l.  
Sébastien Rimlinger  
*Gérant de catégorie B*

Référence de publication: 2015056222/23.

(150064850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**FLE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 146.653.

—  
EXTRAIT

Il y a lieu de noter qu'à la suite d'un contrat de cession de parts daté du 23 décembre 2014, l'associé de la Société, La Financière Patrimoniale d'Investissement a cédé ses 1.250 parts sociales détenues dans la Société à LFPI Lux, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, 1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B192 965

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015056312/14.

(150064819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Fluitec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 167.101.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 30 octobre 2014:*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2019, à savoir:

*Administrateurs*

Mathieu GANGLOFF - 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;  
Arild NERDRUM - Broad street, Bâtiment Kennett House, GB-RG207LW Bershire;  
Franck MAGNOTTI - 89, Mountain Avenue, USA-07041 Milburn;  
Andre ANNICQ - 59, rue Evergemsesteenweg, B-9032 Gent;  
Janharm MUSTERS - Merriments Lane, Bâtiment Kings Hill House, GB-TN197RD Etchingham; Phillippe DELOUVRIER - 92<sup>nd</sup> Street, USA-10128-1315 New-York.

*Commissaire aux comptes*

Ecovis Luxembourg S.à r.l. - 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015056313/22.

(150064047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**FMR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1747 Luxembourg, 27, Op der Heed.  
R.C.S. Luxembourg B 147.957.

—  
Suite à la liquidation de la société FLR LUXEMBOURG S.A. intervenue en date du 25 novembre 2014, il est à noter que les parts sociales de la société FMR S.à r.l. sont désormais détenues à 100 % par Monsieur Jean-Régis HADJI-MI-NAGLOU, demeurant L-1747 Luxembourg, 27, Op der Heed avec effet au 25 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015056314/12.

(150064783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Iola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 196.074.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the first of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Orangefield (Luxembourg) S.A., a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mrs Alexandra FUENTES, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on March 31<sup>st</sup>, 2015.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of Iola S.à r.l.

**Art. 3. Object.** The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

**Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Single manager / board of managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The General Meeting may decide to create two classes of managers, being class A manager (s) (the Class A Manager (s)) and class B manager(s) (the Class B Manager).

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight (8) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 16. Powers of the managers.** The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

**Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers.** Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the General Meeting has appointed classes of managers, the Company shall be bound by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

**Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings.** In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

**Art. 19. Liability of the manager.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 20. General meeting of shareholders.**

20.1. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, are not applicable to that situation.

20.2. If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 21. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 22. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

**Art. 23. Balance-sheet.** Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

**Art. 24. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

**Art. 25. Dissolution, liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator (s).

**Art. 26. Matters not provided.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription and payment*

The appearing party Orangefield (Luxembourg) S.A., aforementioned and as represented, declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2015.

### *Expenses*

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

### *Extraordinary general meeting*

The above named shareholder, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. To set at one (1) the number of managers of the Company;
2. To appoint LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. To set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le premier avril.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Orangefield (Luxembourg) S.A., une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967),  
ici représentée par Mme Alexandra FUENTES, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 31 mars 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de Iola S.à r.l..

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquiescer par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les



acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 12. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

**Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Gérant Unique / Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. L'Assemblée Générale peut décider de créer deux classes de gérants, à savoir, le(s) gérant(s) de classe A (le(s) Gérant(s) de Classe A) et le(s) gérant(s) de classe B (le(s) Gérant(s) de Classe B).

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance.** Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.



Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit (8) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

**Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Si l'Assemblée Générale a nommé des classes de gérants, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 18. Représentation de la Société en Justice.** La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

**Art. 19. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### **Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.**

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 21. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

**Art. 25. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 26. Disposition générale.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

#### *Souscription et paiement*

La société comparante Orangefield (Luxembourg) S.A., prénommée et telle que représentée, déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant unique de la Société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709).

3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 avril 2015. 2LAC/2015/7705. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur* (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015060180/374.

(150063737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

**Intrepid Aviation Luxembourg Borrower III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.058.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the third day of April.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Intertrust Nominees (Ireland) Limited, a limited company organized under the laws of the Republic of Ireland, with its registered address at 3<sup>rd</sup> Floor Europa House, Harcourt Street, Dublin 2, Republic of Ireland, registered with the Companies Registration Office with company number 485526,

here represented by Peggy Simon, employee, whose professional address is in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

“ **Art. 1. Form.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one shareholder, owner of all the shares.

The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee or secure its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property (including aircrafts) which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 3. Name.** The name of the Company is "Intrepid Aviation Luxembourg Borrower III S.a r.l."

**Art. 4. Duration.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders' meeting.

The manager or, as the case may be, the board of managers as defined under Article 12 may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the manager or, as the case may be, the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its

registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or, as the case may be, the board of managers of the Company.

**Art. 6. Capital.** The issued capital of the Company is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares in registered form, with a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each which are fully paid-up.

Unless totally or partially allocated to the legal reserve, the share premium paid on any share shall be transferred to a premium account (the "Share Premium Reserve") which, unless otherwise decided by the shareholders from time to time, constitute a sum available for distribution of dividends or liquidation boni or for the payment of any redemption price or any other form of distribution on the shares. The Share Premium Reserve can be distributed or repaid from time to time upon decision of the board of managers. Unless otherwise decided by the shareholders, the share premium shall remain attached to the shares issued subject to such share premium.

Any distributable reserves of the Company, including account 115, can be distributed or repaid from time to time upon decision of the board of managers.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by a decision of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** If the Company is composed of one single shareholder, said single shareholder may transfer freely its shares. If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders.

In this same scenario, the shares may only be transferred to non-shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

**Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 12. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period.

The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (the "Board").

Any manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote, it being understood that at least two managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The sole shareholder or as the case may be the general meeting of shareholders may decide appointing managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the Board may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by any two managers present at such meeting.

The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

**Art. 13. Events affecting the Managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 14. Liability of the Managers.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a Board by the joint signature of two managers, provided however that in the event the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the manager; or by two managers in case of Board; or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

**Art. 16. General meetings of shareholders.** As long as the Company is composed of one (1) single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 17. Decisions of the shareholders.** Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares, subject to any other provision of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

**Art. 18. Financial year.** The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December of the next year.

**Art. 19. Annual accounts.** At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the manager or, as the case may be, the Board and the manager or, as the case may be, the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.



Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

**Art. 20. Allocation of profits.** The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the manager or, as the case may be, the Board may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles of Incorporation (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

**Art. 22. Matters not provided.** All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.”

#### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2015.

#### *Subscription and payment*

Intertrust Nominees (Ireland) Limited, represented as stated above, subscribes for twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar each (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand United States dollars (USD 20,000).

The amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The appointment of the following persons as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Franklin Lee PRAY, manager, born on December 29, 1961 in Oklahoma, United States of America, residing in 121 Old Briarcliff Road, Briarcliff Manor 10510, United-States of America;

- Mr. Thomas Karl SCHMID, manager, born on 7 October 1969 in Hong Kong, China, whose professional address is 2 Hume Street, Dublin 2, Republic of Ireland;

and the following persons as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Ludovic TROGLIERO, manager, born on June 8, 1979 in Clichy-La- Garenne, France, whose professional address is at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. David CATALA, manager, born on January 19, 1979 in Gent, Belgium, whose professional address is at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The registered office of the Company is located at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Echternach, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trois avril.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

Intertrust Nominees (Ireland) Limited, une société à responsabilité limitée (limited company) régie par le droit irlandais, dont le siège social est situé au 3<sup>rd</sup> Floor Europa House, Harcourt Street, Dublin 2, République d'Irlande, immatriculée auprès du bureau du registre des sociétés (Companies Registration Office) sous le numéro 485526,

ici représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L- 6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus a prié le notaire instrumentant d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé, propriétaire de la totalité des parts sociales.

La Société peut cependant, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ou couvrir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers (y compris des aéronefs) qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social»

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination de «Intrepid Aviation Luxembourg Borrower III S.à r.l.».

**Art. 4. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera



luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance de la Société.

**Art. 6. Capital.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Sauf à être totalement ou partiellement allouée à la réserve légale, la prime d'émission payée au titre de toute part sociale devra être transférée sur un compte prime (la «Réserve Prime d'Emission») qui, sauf décision contraire des associés prise de temps à temps, constitue une somme disponible pour la distribution de dividendes ou boni de liquidation ou pour le paiement de tout prix de rachat ou toute autre forme de distribution sur les parts sociales. La Réserve Prime d'Emission peut être distribuée ou remboursée à tout moment sur décision du conseil de gérance. Sauf à ce que les associés en aient décidé autrement, la prime d'émission restera attachée aux parts sociales émises avec cette prime d'émission.

Toute distribution de réserves de la Société, y compris au titre du compte 115, peut être distribuée ou remboursée à tout moment sur décision du conseil de gérance.

**Art. 7. Modification du capital.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de tout associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts. Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

**Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 12. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou le cas échéant par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil»).

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du Conseil ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil devront être signés par deux gérants présents à cette réunion.

Le Conseil pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions circulaires sur un ou plusieurs documents similaires en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant, une fois dûment signés, l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

**Art. 13. Événements affectant les Gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 14. Responsabilité des Gérants.** Aucun gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 15. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de gérant unique, et en cas d'un Conseil, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués soit par le gérant; ou soit par deux gérants en cas d'un Conseil ou encore; en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

**Art. 17. Décisions des associés.** Les décisions collectives sont valablement prises uniquement si les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes écrits des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions.

**Art. 18. Année sociale.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de l'année suivante.

**Art. 19. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil et le gérant ou, le cas échéant, le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

**Art. 20. Répartition des bénéfices.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le gérant ou le Conseil, selon le cas, peut décider de payer à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que (i) des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22. Disposition générale.** Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.»

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et un (31) décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

Intertrust Nominees (Ireland) Limited, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et accepte de les libérer dans leur intégralité par un apport en numéraire de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-).

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société et la preuve dudit montant a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à un montant approximatif de mille cent Euros (EUR 1.100,-).

#### *Résolution de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
  - M Franklin Lee PRAY, gérant, né le 29 décembre 1961 à Oklahoma, Etats-Unis d'Amérique résidant au 121 Old Briarcliff Road, Briarcliff Manor 10510, Etats-Unis d'Amérique; et
  - M Thomas Karl SCHMID, gérant, né le 7 octobre 1969 à Hong Kong, Chine dont l'adresse professionnelle se situe au 2 Hume Street, Dublin 2, République d'Irlande;et les personnes suivantes en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
  - M Ludovic TROGLIERO, gérant, né le 8 juin 1979 à Clichy-La-Garenne, France, dont l'adresse professionnelle se situe au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - M David CATAL, gérant, né le 19 janvier 1979 à Gent, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. Le siège social de la Société est établi au 6 rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à haute voix au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 avril 2015. Relation: GAC/2015/3025. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015060179/447.

(150063325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

**Hebi II B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 196.066.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first of March.

Before Maître Karine Reuter, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Ms. Lucienne Elisabeth Johanna Maria van Binsbergen, of Dutch nationality, born on 25 September 1967 in Sittard, Netherlands, residing at Heidestraat 125, 6114 AC Susteren, owner of 50 % of the shares;

2. Mr. Peter Rudi Jozef Hendriks, of Dutch nationality, born on 27 November 1955 in Sittard, Netherlands, residing at Heidestraat 125, 6114 AC Susteren, owner of 50 % of the shares,

here represented by Mr. Roel Schrijen, a private employee, with his professional address at 12, Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg,

by virtue of powers of attorney granted on 29<sup>th</sup> of January 2015, which powers of attorney, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will be attached to this deed for submission together with it for registration formalities, declaring that they are the only shareholders in a Dutch private limited company called

"Hebi II B.V."

incorporated under Dutch law on 28<sup>th</sup> of July 2010,

having its registered offices at Edisonweg 38, 6101XJ Echt, registered with the Trade & Companies Registry under number 50502557,

with a share capital that currently stands at eighteen thousand euros (€ 18,000.-) divided into eighteen thousand (18,000) shares each with a nominal value of one euro (€1.00).

The shareholders so declare and ask the notary to raise the following to public deed:

I. That the shareholders are validly represented in this meeting, that it is regularly constituted and can deliberate validly, as constituted on the items on the agenda.

*Agenda*

1. Confirmation of the transfer of the Company's effective place of management, effective management, central administration and principal establishment to Luxembourg, in accordance with the decisions taken by the last Extraordinary General Meeting of Shareholders held in the Netherlands, such confirmation to be effective as from the date of the last Extraordinary General Meeting of Shareholders held in the Netherlands.

2. Adoption by the company of Luxembourg nationality, and submission of the company to the law of Luxembourg, and more particularly in this respect:

- change of the company's name to "Hebi II B.V., S.à r.l.",

- amendment to the company's corporate object, to read as follows:

"The company's corporate object is the taking of equity stakes, both in Luxembourg and abroad, in any Companies or enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of these investees. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any securities, shares and/or other equity instruments, bonds, receivables, certificates of deposit and/or other debt instruments, and, in general

any securities or financial instruments issued by any public or private sector entity. It may participate in the creation, development, management and control of any Companies or enterprises. It may also make direct or indirect investments in property or in property rights as well as in any other kind of asset, and acquire and manage a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, and may carry on any activity relating to the administration, management and development of these real estate assets, patents or intellectual property rights.

The Company may borrow in any form whatsoever except by means of public offering. It may issue, solely by means of private placement, promissory notes, bonds and debentures and other securities representing borrowings and/or equity. The Company may lend funds, including, but without limitation, those resulting from borrowings and/or issues of bonds or equity instruments, to its subsidiaries, associates and or any other companies or persons, and may also grant guarantees and pledge, cede, encumber or otherwise create and grant security on all or part of its assets in order to secure its own obligations and commitments and/or obligations and commitments of any other companies or persons and, in general, in its favour and/or in favour of any other companies or persons, in each case, providing these activities do not constitute regulated financial sector activities.

The Company may, in general, use any techniques and instruments associated with its investments with a view to their effective management, including techniques and instruments designed to protect against credit risks, currency and interest rate fluctuations and other risks.

The Company may in general carry out any operations and transactions that are directly or indirectly conducive or related to its corporate object.

3. Approval of the Company's opening financial position

4. Update of the Statutes

5. Statutory resignations and elections

II. The shareholders declare that the Company intends to transfer its effective place of management and operational headquarters to Luxembourg.

In accordance with a written decision taken in Echt, on 30 March 2015, the shareholders have decided to transfer the Company's effective place of management, central administration, operational headquarters and main place of business to 12, Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, in the forms and on the terms provided by Luxembourg law, without change to the legal personality, which shall continue without interruption.

A copy of this decision is attached to this deed and will be formally registered with it.

The following documents are attached to this deed:

- Extract from the Dutch Trade & Companies Registry dated 23 January 2015,
- A copy of the resolutions taken by the General Meeting of Shareholders, resolving of the transfer of the effective place of management dated 30 March 2015,
- A statement of the accounting position dated 30 March 2015 and a certificate of evaluation of the shareholders of 30 March 2015.

For the execution of the aforementioned decision, it is necessary to adapt the Company's Articles of Association to the law of the new country of its effective place of management.

III. The following resolutions are adopted:

#### *First resolution*

The shareholders decide to confirm the transfer of the effective place of management, the effective management, the central administration and the main place of business to Luxembourg, in accordance with the decisions taken by the last Extraordinary General Meeting of Shareholders held in the Netherlands, this confirmation to take effect from the date of the last Extraordinary General Meeting of Shareholders held in the Netherlands, without dissolution of the Company but on the contrary maintaining its legal personality, such that the Company's effective place of management, main place of business, central administration and effective management headquarters are transferred from Edisonweg 38, 6101XJ Echt to 12, Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, including all its assets and liabilities.

#### *Second resolution*

The shareholders decide to amend the Company's Articles of Association insofar as necessary to bring them into line with Luxembourg legislation on private limited companies incorporated under Luxembourg law, and more particularly in this respect:

- they decide to change the Company's name to "Hebi II B.V., S.à r.l."
- they decide also to amend the Company's corporate object, to read as follows:

"The company's corporate object is the taking of equity stakes, both in Luxembourg and abroad, in any Companies or enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of these investees. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any securities, shares and/or other equity instruments, bonds, receivables, certificates of deposit and/or other debt instruments, and, in general any securities or financial instruments issued by any public or private sector entity. It may participate in the creation, development, management and control of any Companies or enterprises. It may also make direct or indirect investments



in property or in property rights as well as in any other kind of asset, and acquire and manage a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, and may carry on any activity relating to the administration, management and development of these real estate assets, patents or intellectual property rights.

The Company may borrow in any form whatsoever except by means of public offering. It may issue, solely by means of private placement, promissory notes, bonds and debentures and other securities representing borrowings and/or equity. The Company may lend funds, including, but without limitation, those resulting from borrowings and/or issues of bonds or equity instruments, to its subsidiaries, associates and or any other companies or persons, and may also grant guarantees and pledge, cede, encumber or otherwise create and grant security on all or part of its assets in order to secure its own obligations and commitments and/or obligations and commitments of any other companies or persons and, in general, in its favour and/or in favour of any other companies or persons, in each case, providing these activities do not constitute regulated financial sector activities.

The Company may, in general, use any techniques and instruments associated with its investments with a view to their effective management, including techniques and instruments designed to protect against credit risks, currency and interest rate fluctuations and other risks.

The Company may in general carry out any operations and transactions that are directly or indirectly conducive or related to its corporate object.”

#### *Third resolution*

The shareholders approve the Company's opening financial position as a Luxembourg company, indicating all the assets, balance sheet headings and profit and loss account items of the Dutch company, as established as at 30 March 2015, and confirm that all the assets and liabilities of the previously Dutch Company, without exception, remain fully the property of the Luxembourg company, which continues to hold all the assets and to assume all the liabilities and commitments of the previously Dutch company.

Said financial statements, together with the certificate of the management board dated 30 March 2015, having been signed "ne varietur" by the parties and the notary, will be attached to this deed and registered at the same time.

#### *Fourth resolution*

The shareholders, having approved the transfer of the effective place of management, with all the assets and liabilities, the transfer of the effective management, the central administration and the main place of business to Luxembourg, and the Company having adopted Luxembourg nationality and submitted to Luxembourg law, all without interruption of its legal personality, which operation of transfer is more fully described in the foregoing resolutions, resolve that the Company's Articles of Association shall henceforth read as follows.

### ARTICLES OF ASSOCIATION

#### **I. Company name - Registered office - Corporate object - Duration**

**Art. 1. Company name.** A private limited liability company is formed under the name "Hebi II B.V., S.à r.l" (hereinafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the Law), and by these Articles of Association (hereinafter the Articles of Association).

#### **Art. 2. Effective place of management.**

2.1. The Company's seat is established in the commune of Luxembourg, Luxembourg. It may be transferred within the commune by decision of the sole manager, or by the management board. The seat may also be transferred to any other place in Luxembourg by a resolution of the shareholders adopted in accordance with the methods required to amend the Articles of Association.

2.2. Branches, subsidiaries or offices may be created both in Luxembourg and abroad by decision of the sole manager or the management board. When the sole manager or the management board of the Company consider that extraordinary events of a political or military nature have occurred or are imminent, as determined at the discretion of the manager(s), and that these events would be such as to jeopardise the normal activity of the Company at its seat or ease of communication between the seat and other countries, the seat may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of the abnormal circumstances. These temporary measures shall not however have any effect on the nationality of the Company which, despite the transfer of its seat, shall remain a Luxembourg company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The company's corporate object is the taking of equity stakes, both in Luxembourg and abroad, in any Companies or enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of these investees. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any securities, shares and/or other equity instruments, bonds, receivables, certificates of deposit and/or other debt instruments, and, in general any securities or financial instruments issued by any public or private sector entity. It may participate in the creation, development, management and control of any Companies or enterprises. It may also make direct or indirect investments in property or in property rights as well as in any other kind of asset, and acquire and manage a portfolio of patents or other

intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, and may carry on any activity relating to the administration, management and development of these real estate assets, patents or intellectual property rights.

3.2 The Company may borrow in any form whatsoever except by means of public offering. It may issue, solely by means of private placement, promissory notes, bonds and debentures and other securities representing borrowings and/or equity. The Company may lend funds, including, but without limitation, those resulting from borrowings and/or issues of bonds or equity instruments, to its subsidiaries, associates and or any other companies or persons, and may also grant guarantees and pledge, cede, encumber or otherwise create and grant security on all or part of its assets in order to secure its own obligations and commitments and/or obligations and commitments of any other companies or persons and, in general, in its favour and/or in favour of any other companies or persons, in each case, providing these activities do not constitute regulated financial sector activities.

3.3. The Company may, in general, use any techniques and instruments associated with its investments with a view to their effective management, including techniques and instruments designed to protect against credit risks, currency and interest rate fluctuations and other risks.

The Company may in general carry out any operations and transactions that are directly or indirectly conducive or related to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is continued for an indefinite duration.

4.2 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders of the Company adopted in accordance with the methods required for an amendment to the Articles of Association.

4.3 The Company shall not be dissolved on account of the death, legal prohibition, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or more shareholders.

### **II. Share capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital of the Company is set at EIGHTEEN THOUSAND EUROS (€18,000,-) represented by EIGHTEEN THOUSAND (18,000) shares in nominative form, each with a nominal value of one euro (€1.00), all subscribed and fully paid up, each conferring the rights and imposing the obligations described in these Articles of Association.

5.2. The Company's share capital may be increased or reduced one or more times by resolution of the shareholders adopted in accordance with the methods required for an amendment to the Articles of Association.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share confers on its holder the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares existing, in accordance with, and subject to, these Articles of Association.

6.2. Vis-à-vis the Company, its shares are indivisible, such that only one owner per share is allowed. Co-owners must designate a single person to represent them vis-à-vis the Company.

6.3. The shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior agreement of the General Meeting of Shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital.

A transfer of shares shall be valid vis-à-vis the Company or third parties only after the Company has been notified of it or has accepted it in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

For all other matters, reference is made to Articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A register of shareholders shall be kept at the Company's registered office in accordance with the provisions of the Law and may be consulted by any shareholder who so wishes.

6.5. The Company may buy back all its shares except for its ordinary shares, and within the limits established by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Management board.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders, who shall establish the term of their office. If several managers are appointed, they shall constitute a management board. Managers are appointed by resolution of the shareholders. The Manager(s) need not necessarily be (a) shareholder(s).

7.2 The managers' appointments can be revoked at any time, at will, by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 8. Powers of the management board.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles of Association to the shareholders shall be the competence of the manager or, if the Company is managed by more than one manager, of the management board, which shall have all the powers to carry out and approve all acts and transactions in accordance with the Company's corporate object.



8.2. Special limited powers for specific tasks may be delegated to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by the management board of the Company or in accordance with Article 10.1 of the Articles of Association.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The management board shall meet as often as the interests of the Company require, or when called by a manager at the place indicated in the call notice.

9.2. A written call notice shall be sent to all the managers for each meeting of the management board, at least 24 (twenty-four) hours before the scheduled date of the meeting, except in case of urgency, in which case the nature of such urgency shall be mentioned in the call notice.

9.3. This written call notice shall not be necessary if all the members of the Company's management board are present or represented at the meeting and if they declare that they have been duly informed of and are fully aware of the agenda. The written call notice may also be dispensed with on the basis of the agreement in writing of each member of the Company's management board, either on paper, or by telegram, telex, fax or e-mail. Separate written call notices shall not be required for meetings held at a time and place appearing in a calendar adopted in advance by a resolution of the Company's management board.

9.4. Every manager may take part in any meeting of the management board by appointing in writing (on paper or by fax, e-mail, telegram or telex) another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by telephone, but such appointment must subsequently be confirmed in writing.

9.5. The management board shall be able to deliberate and act validly only if a majority of its members are present or represented. The decisions of the management board shall be taken validly only with a majority of the votes cast. The resolutions of the management board shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may take part in a meeting of the management board by telephone or video conference or by any other similar means of communication enabling all persons participating in the meeting to identify themselves, hear one another and speak to one another. Participation in a meeting by one of these means shall be equivalent to participation in person.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and shall bind the Company as if they had been adopted in a meeting of the management board duly convened and held. The managers' signatures may be placed on a single document or on several copies of a single resolution, confirmed in original, by telegram, telex, fax or e-mail.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1 The Company shall be bound vis-à-vis third parties in all circumstances by the signature of the sole manager, or if the Company is managed by a management board, by the joint signature of two managers of the Company.

10.2 The Company shall also be bound vis-à-vis third parties by the joint or sole signature of any person to whom such signing power has been validly delegated in accordance with Article 8.2. of the Articles of Association and within the limits of such power.

#### **Art. 11. Responsibility of the managers.**

11.1 The managers shall not, by reason of their position, contract any personal obligation in respect of commitments regularly assumed by them on behalf of the Company, insofar as such commitments are given in accordance with the Articles of Association and applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permitted by Luxembourg law, the Company's managers and other authorised signatories, as well as any other persons to whom signing powers have been validly delegated in accordance with Article 8.2 of these Articles of Association, shall be indemnified from the Company's assets against any costs, expenses, losses, damages and disbursements incurred or borne by them in relation to any actions, complaints, processes or procedures to which they may be party by reason of their current or past status as managers, authorised signatories or holders of powers of attorney of the Company, in respect of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or action undertaken or omitted in which they have participated in connection with the performance of their obligations, with the exception of damages and costs due to their gross negligence or wilful misconduct, in each case, without prejudice to such other rights as these persons may have.

11.3 To the extent permitted by Luxembourg law, and except in the cases provided in Article 59, paragraph 2 of the Law, a manager shall not be liable for the acts, negligence or misconduct of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgement or mistake on their part, or for any other loss, damage or harm whatsoever arising in the performance of his office, except if it results from, or is caused by, gross negligence or wilful misconduct on his part.

### **IV. General Meetings of Shareholders**

#### **Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1. Without prejudice to Articles 12.2 and 12.4 of these Articles of Association, shareholders' resolutions shall be adopted in General Meetings.

12.2. If the number of shareholders does not exceed twenty-five, shareholders' decisions may be taken by means of circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with Article 13.2 of these Articles of

Association and shall cast their vote by signing the circular resolution. The shareholders' signatures may be placed on a single document or on several copies of a single resolution, confirmed in original, by telegram, telex, fax or e-mail.

12.3 Each shareholder shall have voting rights in proportion to the number of shares such shareholder holds. Each share shall confer the right to one vote.

12.4 The sole shareholder shall assume all the powers conferred by the Law on the General Meeting of Shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

#### **Art. 13. Call Notices, Quorum, Majority and Voting Procedure.**

13.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The sole manager, or the management board as the case may be, must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than half the share capital of the Company.

13.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, either on paper or by telegram, telex, fax or e-mail.

13.3 A written call notice for every General Meeting of Shareholders shall be sent to all shareholders at least 8 (eight) days before the date set for the Meeting, except in case of urgency, in which case the nature of these circumstances shall be specified in the call notice for said Meeting.

13.4 General Meetings of Shareholders of the Company shall be held at the time and place stipulated in the relevant call notices.

13.5 If all the Company's shareholders are present or represented at the Meeting of Shareholders and consider themselves duly convened and informed of the agenda, the Meeting may be held without prior call.

13.6 A shareholder may take part in any General Meeting of Shareholders of the Company by designating another person (whether a shareholder or not) as his proxy, in writing, either on paper or by telegram, telex, fax or e-mail.

13.7 Collective decisions shall be validly taken only if adopted by shareholders representing more than half of the Company's share capital. If this figure is not attained at the first Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and the decisions shall be adopted on the basis of a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

13.8 However, resolutions to amend the Articles of Association or to dissolve and liquidate the Company may be adopted only by the majority (in number) of shareholders holding at least three quarters of the Company's share capital. However, in no case may the majority oblige a shareholder to increase his holding in the Company.

13.9 The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous vote.

#### **V. Financial statements - Appropriation of profits**

14.1. The Company's financial year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, at the conclusion of the Company's financial year, the sole manager, or the management board as the case may be, shall draw up the Company's balance sheet and profit and loss account as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an appendix summarising all the Company's commitments and the debts of the manager(s), auditor(s) (if any) and shareholders of the Company.

14.3 All shareholders may examine this inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4 If the number of shareholders exceeds twenty-five, the Annual General Meeting of Shareholders shall be held at the Company's registered office or at such other place in the commune of the registered office as may be stipulated in the call notice, on the third Monday of the month of June at 10.00 a.m., and if this day is not a bank business day in Luxembourg, the Annual General Meeting of Shareholders shall be held on the following business day.

14.5 If the number of shareholders does not exceed twenty-five, the General Meeting of Shareholders shall be held at the time and place indicated in the relevant call notice.

#### **Art. 15. Internal/Statutory auditor.**

15.1 If the number of shareholders exceeds twenty-five, the Company's operations shall be supervised by one or more internal auditors.

15.2 To the extent required by the Law, the Company's operations shall be supervised by one or more external statutory auditors.

15.3 The internal/external statutory auditor(s) shall be appointed for a maximum term of six years and shall be eligible for reappointment.

15.4 The internal/external statutory auditor(s) shall be appointed by the Company's General Meeting of Shareholders, which shall determine their number and remuneration and the term of their mandate.

#### **Art. 16. Appropriation of profits.**

16.1. Five percent (5%) of the Company's annual net profits shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required once the legal reserve has reached ten percent (10%) of the Company's share capital as established or as increased or reduced in accordance with Article 5 of the Articles of Association.

16.2 The available share premium can be distributed to shareholders following a resolution of the General Meeting of Shareholders in accordance with the following provisions. The General Meeting of Shareholders is entitled to allocate all or part of the share premium to the legal reserve.

16.3 The General Meeting of Shareholders shall decide on a discretionary basis on the allocation of the surplus, subject to the following provisions.

16.4 Subject to the following provisions, interim dividends may be distributed at any time, on the following conditions:

(i) that a financial statement, inventory or report is drawn up by the Company's manager or management board;

(ii) that this financial statement, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including the share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the amount of the profits attained since the end of the last financial year plus retained earnings and freely available reserves minus any accumulated losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) that the decision to pay interim dividends is adopted by the shareholders of the Company; and

(iv) that assurance has been obtained that the rights of the Company's creditors are not jeopardised;

(v) that if, after the closing of the financial year, the amount available for distribution proves to be less than the amount distributed as the interim dividend, the shareholders shall be obliged to reimburse the Company for the difference.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators, who need not necessarily be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or of the General Meeting of Shareholders, which shall determine his or their powers and remuneration. Unless otherwise provided by the Law or by a decision of the shareholders, the liquidators shall be granted the widest powers to realise the Company's assets and pay its debts.

17.2 The liquidation surplus resulting from the realisation of the Company's assets after payment of its debts shall be distributed among the Shareholders in proportion to the number of shares held by each shareholder in the Company, subject to the provisions of Article 16, which shall apply mutatis mutandis in order to attain the same result, on a consolidated basis as that deriving from the rules on the distribution of dividends.

## VII. General provisions

Reference is made to the provisions of the Law and to any contract that may be entered into among the shareholders from time to time for any points not specifically provided for in these Articles of Association.

### *Fifth resolution*

The General Meeting of Shareholders, insofar as necessary, grants discharge to the former managers of the Company in office prior to its transfer to Luxembourg.

The General Meeting decides to appoint a manager for an indefinite term.

The person appointed as sole manager is:

Mr. Roel SCHRIJEN, of Dutch nationality, born in Sittard, Netherlands, on 30<sup>th</sup> of June 1973, having his professional address at 12 Rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg;

The manager thus appointed, the aforementioned Mr. Schrijen, acting alone, shall have all the powers needed to make any changes to the deed of transfer of the registered office that might be required of him by the competent Luxembourg authorities with a view to registration with the Trade & Companies Registry of the Grand Duchy of Luxembourg.

### *Closure of the general meeting:*

There being no other business, the meeting is closed.

### *Costs - Estimate:*

The amount of expenses, disbursements or charges, in whatsoever form for account of the Company or to be charged to it by reason of this Extraordinary General Meeting of Shareholders is estimated without prejudice at the sum of three thousand euros (€ 3,000.-).

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

IN WITNESS WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the date first above shown;

And after the foregoing had been read and explained to the appearing parties, all of whom are known to the undersigned notary by first names, surnames, civil status and places of residence, the latter have signed this deed together with the notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le trente-et-un mars.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Madame Lucienne Elisabeth Johanna Maria van Binsbergen, de nationalité néerlandaise, née le 25 septembre 1967 à Sittard, Pays-Bas, résidant à 6114 AC Susteren, Heidestraat 125, propriétaire de 50 % des parts sociales;

2. Monsieur Peter Rudi Jozef Hendriks, de nationalité néerlandaise, né le 27 novembre 1955 à Sittard, Pays-Bas, résidant à 6114 AC Susteren, Heidestraat 125, propriétaire de 50 % des parts sociales,

ici représentés par Monsieur Roel SCHRIJEN, employé privé, demeurant professionnellement à L-1913 Luxembourg, 12 rue Léandre Lacroix,

en vertu de procurations données le 29 janvier 2015,

lesquelles procurations, paraphées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement,

déclarant être les uniques associés de la société à responsabilité limitée de droit néerlandais, dénommée

"HEBI II B.V."

constituée sous droit néerlandais le 28 juillet 2010 et ayant son siège social à Edisonweg 38, 6101XJ Echt, inscrite au Registre du Commerce sous le numéro 50502557,

ayant un capital social actuel de dix-huit mille Euros (EUR 18.000.-) divisé en dix-huit mille (18.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Les associés déclarent et prient le notaire d'acter:

I. Que les associés sont valablement représentés à la présente assemblée, qui est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

#### *Agenda*

1. Confirmation du transfert du siège d'exploitation, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers le Luxembourg, conformément aux décisions prises par la dernière assemblée générale extraordinaire des associés tenue aux Pays-Bas, avec prise d'effet de cette confirmation à la date de la dernière assemblée générale extraordinaire des associés tenue aux Pays-Bas.

2. Adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise et soumission de la société au droit luxembourgeois, et plus particulièrement à ce sujet:

- changement de la dénomination de la société en "Hebi II B.V., S.à r.l.",

- modification de l'objet social de la société, pour lui donner la teneur suivante:

"L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers ou dans des droits immobiliers ainsi que des investissements dans tout autre type de bien et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et pourra exercer toute activité relative à l'administration, la gestion et le développement de ces biens immobiliers, ces brevets ou ces droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet."

3. Approbation de la situation patrimoniale d'ouverture de la Société

#### 4. Mise à jour des Statuts

#### 5. Démissions et élections statutaires

II. Les associés déclarent que la société entend transférer son siège réel et effectif au Luxembourg.

Conformément à une décision écrite prise à Echt, le 30 mars 2015, les associés ont décidé le transfert du siège d'exploitation, l'administration centrale, le siège de direction effectif et le principal établissement de la société vers le Luxembourg, au 12 rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise, sans changement de la personnalité juridique, laquelle perdure sans interruption. Une copie de cette décision reste annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Restent annexés au présent acte les documents suivants:

- Extrait du Registre de commerce néerlandais daté du 23 janvier 2015,
- Une copie des résolutions prises par l'Assemblée générale des associés, renseignant le transfert de siège daté du 30 mars 2015,
- une situation comptable datée du 30 mars 2015 ainsi qu'un certificat d'évaluation des associés du 30 mars 2015.

Pour l'exécution de la susdite décision, il est nécessaire d'adapter les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

III. Les résolutions suivantes sont adoptées:

#### *Première résolution*

Les associés décident de confirmer le transfert du siège d'exploitation, de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers le Luxembourg, conformément aux décisions prises par la dernière assemblée générale extraordinaire des associés tenue aux Pays-Bas, avec prise d'effet de cette confirmation à la date la dernière assemblée générale extraordinaire des associés tenue aux Pays-Bas, sans dissolution de la société mais au contraire avec maintien de la personnalité juridique, de sorte que le siège d'exploitation, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effectif de la société sont transférés de Edisonweg 38, 6101XJ Echt au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, y compris l'universalité de ses actifs et passifs.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident ensuite de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation luxembourgeoise sur les sociétés à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, et plus particulièrement à ce sujet:

- ils décident de modifier la dénomination de la société en "Hebi II B.V., S.à r.l.";
- ils décident également de modifier l'objet social de la société, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

"L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers ou dans des droits immobiliers ainsi que des investissements dans tout autre type de bien et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et pourra exercer toute activité relative à l'administration, la gestion et le développement de ces biens immobiliers, ces brevets ou ces droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.



### *Troisième résolution*

Les associés approuvent la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan et du compte de pertes et profits de la société de droit néerlandais, tel qu'établi à la date du 30 mars 2015, et constatent que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité néerlandaise, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la Société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité néerlandaise.

Ledit état financier, ainsi que le certificat du conseil de gérance en date du 30 mars 2015, après signature «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

### *Quatrième résolution*

Les associés, après avoir approuvé le transfert du siège d'exploitation, avec l'universalité des actifs et passifs, le transfert de la direction effective, de l'administration centrale et du principal établissement vers le Luxembourg, et après avoir adopté la nationalité luxembourgeoise et s'être soumise au droit luxembourgeois, le tout sans rupture de la personnalité juridique, laquelle opération de transfert est plus amplement décrite dans les résolutions qui précèdent, décident que les statuts de la société auront dorénavant la teneur ci-après.

## STATUTS

### **“I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Hebi II B.V., S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

#### **Art. 2. Siège d'exploitation.**

2.1. Le siège d'exploitation de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du (des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une Société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers ou dans des droits immobiliers ainsi que des investissements dans tout autre type de bien et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et pourra exercer toute activité relative à l'administration, la gestion et le développement de ces biens immobiliers, ces brevets ou ces droits de propriété intellectuelle.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation.

La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est prolongée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5 Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à DIX-HUIT MILLE EUROS (EUR 18.000,-) représenté par DIX-HUIT MILLE (18.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un EURO (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, conformément à, mais sous réserve de, ces Statuts.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter la totalité de ses parts sociales à l'exception de ses parts sociales ordinaires et dans les limites fixées par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants sont nommés par une résolution des associés. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.



9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

### **IV. Assemblées générales des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.**

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer de nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de cet inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

### **Art. 15. Commissaire aux comptes/Réviser d'entreprise.**

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviser(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviser(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 La prime d'émission disponible est distribuable aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale des associés a le droit d'affecter à la réserve légale tout ou partie de la prime d'émission.

16.3 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du surplus sous réserve des dispositions qui suivent.

16.4 Sous réserve des dispositions suivantes, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société, sous réserve des dispositions de l'article 16 qui s'appliqueront mutatis mutandis afin d'atteindre sur une base consolidée le même résultat que celui dérivé des règles de distribution de dividendes.

## VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.”

### *Cinquième résolution*

L'assemblée, pour autant que de besoin, donne décharge aux anciens gérants de la société en fonction avant son transfert au Luxembourg.

L'assemblée générale décide de nommer un gérant pour une durée indéterminée.

A été appelé à la fonction de gérant unique:

Monsieur Roel SCHRIJEN, de nationalité néerlandaise, né à Sittard (Pays-Bas) le 30 juin 1973, ayant son adresse professionnelle à L-1913 Luxembourg, 12 rue Léandre Lacroix;

Le gérant ainsi nommé, Monsieur SCHRIJEN préqualifié, agissant à titre individuel, aura tous les pouvoirs pour apporter à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités luxembourgeoises compétentes en vue de l'inscription au Registre de Commerce au Grand-Duché de Luxembourg.

### *Clôture de l'assemblée:*

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

### *Frais - Évaluation:*

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de trois mille Euros (EUR 3.000.-).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à les parties comparantes, tous connus du notaire soussigné par noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signés: R. SCHRIJEN, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 01 avril 2015. Relation: 2LAC/2015/7205. Reçu soixante-quinze euros 75.-

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015060158/751.

(150063575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

**Salamine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.659.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015057081/10.

(150064815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2015.

---

**IVG Luxembourg S.à r.l. International Institutional Fund SCA SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 14, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.707.

*Auszug aus den Beschlüssen des Geschäftsführerrates des Komplementärs der Gesellschaft im Umlaufverfahren vom 27. Februar 2015*

Am 27. Februar 2015 hat der Geschäftsführerrat des Komplementärs der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft von derzeit 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg nach: 14, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg mit Wirkung zum 1. März 2015.

- Der Komplementär der Gesellschaft, IVG Luxembourg S.à r.l., hat ebenfalls seinen Gesellschaftssitz nach: 14, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg mit Wirkung zum 1. März 2015 verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. April 2015.

IVG Luxembourg S.à r.l. International Institutional Fund SCA SICAV-SIF

Unterschrift

Référence de publication: 2015060201/20.

(150063587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**IVG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 14, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.381.

*Auszug aus den Beschlüssen des Geschäftsführerrates der Gesellschaft im Umlaufverfahren vom 27. Februar 2015*

Am 27. Februar 2015 hat der Geschäftsführerrat der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft von derzeit 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg nach: 14, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg mit Wirkung zum 1. März 2015.

- Die Geschäftsführer der Gesellschaft, Herr Cyril Amos SCHELLING und Herr Dr. Matthias EDER, haben ebenfalls ihre berufliche Adresse nach:

14, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg mit Wirkung zum 1. März 2015 verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. April 2015.

IVG Luxembourg S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2015060200/19.

(150063573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**IVG Avenir Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 16.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 14, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 154.358.

—  
*Auszug aus den Beschlüssen des Geschäftsführerrates der Gesellschaft im Umlaufverfahren vom 27. Februar 2015*

Am 27. Februar 2015 hat der Geschäftsführerrat der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft von derzeit 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg nach: 14, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg mit Wirkung zum 1. März 2015.
- Die Geschäftsführer der Gesellschaft, Herr Cyril Amos SCHELLING und Herr Matthias EDER, haben ebenfalls ihre berufliche Adresse nach:

14, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg mit Wirkung zum 1. März 2015 verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 7. April 2015.

IVG Avenir Immobilien GmbH

Unterschrift

Référence de publication: 2015060199/19.

(150063589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**IVG Avenir Beteiligungs GmbH, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 16.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 14, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 154.357.

—  
*Auszug aus den Beschlüssen des Geschäftsführerrates der Gesellschaft im Umlaufverfahren vom 27. Februar 2015*

Am 27. Februar 2015 hat der Geschäftsführerrat der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft von derzeit 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg nach: 14, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg mit Wirkung zum 1. März 2015.
- Die Geschäftsführer der Gesellschaft, Herr Cyril Amos SCHELLING und Herr Dr. Matthias EDER, haben ebenfalls ihre berufliche Adresse nach:

14, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg mit Wirkung zum 1. März 2015 verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. April 2015.

IVG Avenir Beteiligungs GmbH

Unterschrift

Référence de publication: 2015060198/19.

(150063588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**Teqball Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.050.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société tenue en date du 24 mars 2015 à Luxembourg que: Monsieur Laszlo Czéro a démissionné de ses fonctions de gérant de classe A de la Société avec effet au 03 avril 2015; Monsieur Karoly Papp, né le 20 avril 1975 à Balassagyarmat (Hongrie) demeurant professionnellement au 70A, rue Wiltheim, L-6962 Senningen a été nommé gérant de Classe A en remplacement de monsieur Laszlo Czéro.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 08 avril 2015.

*Pour la Société*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015056644/18.

(150064481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Swissco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 160.263.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015056638/12.

(150064375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Objectware Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 181.740.

---

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social exceptionnellement le 14 avril 2015*

*5<sup>ème</sup> résolution:*

Les mandats des Administrateurs étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler, avec effet immédiat, le mandat d'Administrateur de Catégorie A de Monsieur Joseph Jeff RUIMY et de Monsieur David PINTO et le mandat d'Administrateur de Catégorie B de Madame Johanna SCHADECK. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle de l'an 2016.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Catégorie B de Madame Annabelle GIOVANARDI.

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouvel Administrateur de Catégorie B, la société CRB CONSULTING S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, numéro 184.134, ayant comme représentant permanent Monsieur Christophe BLONDEAU, gérant unique, résidant professionnellement au 46, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OBJECTWARE GROUP S.A.*

Référence de publication: 2015056511/23.

(150064149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**OCM Debtco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 192.716.

---

*Extrait de contrat de cession de parts sociales*

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 13 avril 2015, 500.000 parts sociales de la Société ont été transférées d'OCM Luxembourg ROF VI2 Sàrl, 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg (RCSL B187459) à OCM OPPS IX Group Debt Holdings Sàrl, 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg (RCSL B193217) qui devient l'associé unique de la Société.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056513/13.

(150064106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---



**Opera House Melody, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 169.246.

—  
EXTRAIT

En date du 1<sup>er</sup> août 2014, le siège social de l'associé unique de la Société, Opera House S.à r.l. une société à responsabilité limitée incorporée au Luxembourg et immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.226 (l'Associé Unique) a été transférée du 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen-Mamer à l'adresse suivante 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Par conséquent, l'adresse de l'Associé Unique est sise au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et ce, depuis le 1<sup>er</sup> août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Opera House Melody S.à r.l.

Référence de publication: 2015056518/17.

(150064844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Pacific Global Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 192.910.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 20 mars 2015*

En date du 20 mars 2015, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Monsieur Carlos PEREZ OLMEDO et Monsieur John B.H. CHOU de leur mandat d'administrateur A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Armando DIAZ, né le 12 janvier 1965, à Sibate, Colombie, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Calle 110 N° 9-25 12<sup>th</sup> Fl., Bogota, Colombie, en tant que nouvel administrateur A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2015.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Armando DIAZ, administrateur A
- Monsieur Laureano Jan SIEGMUND VALLENILLA, administrateur A
- Monsieur Michel RAFFOUL, administrateur B
- Monsieur Vincent DECALF, administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Pacific Global Capital S.A.

Signature

Référence de publication: 2015056526/24.

(150064853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**PFA, Paddock Fund Administration S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.823.

—  
Société anonyme fondée le 10 Août 2009 et publication dans le Mémorial C-No 1834.

Les comptes annuels de 2014 ont été clôturés au 31 Décembre 2014 et ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2015056527/13.

(150064860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**The Bank of New York Mellon (International) Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 58.377.

—  
EXTRAIT

Monsieur David Micallef a démissionné de son mandat du gérant de la succursale au Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> Septembre 2014.

Madame Alexandra Louise Goodburn (née Waite), née le 24 Juillet 1974 à Kingston-Upon-Thames, Royaume-Uni, domiciliée professionnellement au 2-4 rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée gérante de la succursale au Luxembourg, avec effet au 24 Septembre 2014.

Monsieur John Michael Roy a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 28 Février 2014.

Monsieur Jonathan James Willis a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 26 Septembre 2014.

Monsieur John Jack, né le 12 Décembre 1966 à Birmingham, Royaume-Uni, domicilié professionnellement au 160 Queen Victoria Street, Londres EC4V 4LA, Royaume-Uni, a été nommé administrateur de la société avec effet au 9 Juin 2014.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

1. Michael Colquhoun Cole-Fontayn
2. John Meikle Johnston
3. Hani Kablawi
4. James Christopher McEleney
5. Joseph Gerard Wheatley
6. Kevin John Gregory
7. John Jack

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The Bank of New York Mellon (International) Limited, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2015056023/30.

(150063622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**The Future Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 184.933.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31.03.2015*

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 31.03.2015, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Konzern S.à r.l, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg
- Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 31.03.2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015056024/22.

(150063873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**Thelmas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.295.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31.03.2015*

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 31.03.2015, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l. ayant son siège 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg
- Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 31.03.2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015056034/22.

(150063872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**Toolcarrier, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbilig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 155.980.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056036/10.

(150063990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**eDreams ODIGEO, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 159.036.

**EXTRAIT**

En date du 25 mars 2015, la Société a décidé d'accepter la démission de M. James Otis Hare de son poste d'administrateur indépendant de la Société.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est désormais constitué des personnes suivantes:

- M. Dana Philip Dunne,
- M. Robert A. Gray,
- M. Carlos Mallo,
- M. Benoit Vauchy,
- M. Philip C. Wolf
- Mme Lise Fauconnier,
- M. Philippe Poletti, et
- M. Mauricio Luis Prieto Prieto.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015056087/21.

(150064085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Aircraft Solutions Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 60.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 143.076.

—  
EXTRAIT

Le conseil de gérance de la Société a décidé en date du 20 février 2015 de transférer le siège social de la Société du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et ce avec effet immédiat au 20 février 2015.

De plus, par décision prise en date du 11 décembre 2014, les associés de la Société ont accepté la démission de Mr. Pedro Fernandes das Neves de son poste de gérant de la Société, avec effet au 11 décembre 2014.

Enfin, par décision prise en date du 11 décembre 2014, les associés de la Société ont accepté de nommer Mr. Hervé Marsot, né à Malhouse, France en date du 2 octobre 1974, en tant que gérant de la Société, avec effet au 11 décembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Julie K. Braun (gérant)
- Hervé Marsot (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015056098/24.

(150064830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Angola Growth Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 165.712.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 19 décembre 2014:*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de renommer Carlos José da Silva et André Navarro en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.

- de nommer Mario Jorge Faria Da Cruz, né le 15 septembre 1978 à Luanda et domicilié au 8 rua Eugenio de Castro a Luanda en Angola, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.

- de nommer KPMG Luxembourg S.à r.l. dont le siège social se trouve au 39 avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, en remplacement de PricewaterhouseCoopers en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 15 avril 2015.

Référence de publication: 2015056101/17.

(150064457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Sogerel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 184, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 23.696.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2015*

L'assemblée générale a pris la résolution suivante:

Monsieur Christian PARITZKY, demeurant au 184 Val Sainte Croix L-1370 LUXEMBOURG, est nommé en qualité d'administrateur de la société en remplacement de Madame Sophie PARITZKY-TEISSERENC, 184 Val Sainte-Croix L-1370 LUXEMBOURG.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Pour extrait conforme

*Pour SOGEREL S.A.*

Fiduciaire des P.M.E.  
Société anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2015056007/19.

(150063475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**RED LAW Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 163.700.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31.03.2015*

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 31.03.2015, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l, ayant son siège 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern S.à r.l., ayant son siège 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg
- Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 31.03.2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015055958/22.

(150063863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**ATML Finaux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Zone Op Zaemer.  
R.C.S. Luxembourg B 75.970.

—  
Les comptes annuels au 30 JUIN 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015056135/10.

(150064741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**AFP (Germany) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 172.958.

—  
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par les associés de la Société en date du 7 avril 2015, les gérants Madame Priscille Fourneaux et Monsieur Peter Dickinson ont été remplacé par Monsieur Alan Botfield, résidant professionnellement au 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015056122/16.

(150064745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**Agemat S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-6689 Mertert, Scheidberg.  
R.C.S. Luxembourg B 65.566.

—  
*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 8. Mai 2015*

Punkt 4 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt folgendes delegiertes Verwaltungsmitglied von seinem Mandat abuberufen:

- Frau Annette WAMPACH, L-6689 Mertert, 2, Scheidberg, delegiertes Verwaltungsratsmitglied

Punkt 5 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschließt folgende Verwaltungsmitglieder von ihrem Mandat abuberufen:

- Frau Annette WAMPACH, L-6689 Mertert, 2, Scheidberg, Verwaltungsratsmitglied

- Frau Malou SCHMIT, F-75011 Paris, 36, Rue de la Folie Méricourt, Verwaltungsratsmitglied

- Herr Jean-Claude SCHMIT, L-1319 Luxemburg, 48, Rue du Cents, Verwaltungsratsmitglied

Punkt 6 der Tagesordnung:

Die Aktionäre beschließen folgende Person als delegierten des Verwaltungsrats zu berufen, welche die Gesellschaft durch Ihre alleinige Unterschrift verpflichten kann:

- Frau Annette WAMPACH, Kauffrau, wohnhaft in L-6689 Mertert, 2, Scheidberg, delegiertes Verwaltungsratsmitglied

Das Mandat des soeben ernannten delegierten Verwaltungsratsmitgliedes erlischt mit der ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2021 stattfinden wird.

Punkt 7 der Tagesordnung:

Die Aktionäre beschließen folgende Personen in den Verwaltungsrat zu berufen:

- Frau Annette WAMPACH, Kauffrau, wohnhaft in L-6689 Mertert, 2, Scheidberg, Verwaltungsratsmitglied

- Frau Malou SCHMIT, Architektin, wohnhaft in F-45800 Combleux, Le Petit Poinville, Verwaltungsratsmitglied

- Herr Jean-Claude SCHMIT, Facharzt, wohnhaft in L-5956 Itzig, 52a, Rue de la Corniche, Verwaltungsratsmitglied

Die Mandate der soeben ernannten Verwaltungsratsmitglieder erlöschen mit der ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2021 stattfinden wird.

Punkt 8 der Tagesordnung:

Die Aktionäre beschließen die Wiederwahl der Gesellschaft ACCOUNT DATA EUROPE S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves zum Aufsichtskommissar.

Das Mandat des soeben ernannten Aufsichtskommissars erlischt mit der ordentlichen Generalversammlung die im Jahre 2021 stattfinden wird.

Für gleichlautenden Auszug

*Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung*

Référence de publication: 2015056123/36.

(150064300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---

**AFP (Germany) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.962.

—  
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 avril 2015, la gérante Madame Alexandra Fantuz a été remplacé par Monsieur Alan Botfield, résidant professionnellement au 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015056119/16.

(150064540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2015.

---